

Stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026

Monsieur le conseiller fédéral,

Par courrier du 12 décembre 2025, vous nous avez invités à prendre position sur le projet mentionné sous rubrique. Nous vous remercions de la possibilité ainsi offerte.

D'une manière générale, le Conseil d'État soutient les prises de position de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS), ainsi que de la Conférence des commandantes et commandants des polices cantonales (CCPCS). Il adhère à la stratégie présentée, fondée sur une approche de « sécurité globale » qui fait pleinement sens, dans la mesure où elle inclut les différent-e-s acteurs et actrices de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, infrastructures critiques et armée). Il apparaît en effet essentiel que cette stratégie mobilise l'ensemble des instruments permettant à notre pays de répondre aux menaces et dangers actuels ainsi qu'à ceux susceptibles de se matérialiser à court, moyen ou long terme, telles qu'identifiés dans le rapport.

Cela étant, cette stratégie, ses objectifs et les mesures qui en découlent traduisent un changement de paradigme préoccupant au regard du contexte sécuritaire exposé, dans la mesure où un engagement substantiel est attendu de toutes les parties prenantes, en particulier des cantons.

Une telle évolution implique, tant au niveau national que cantonal, la mobilisation de ressources importantes – humaines et financières – afin d'atteindre, dans la temporalité énoncée, les objectifs fixés et la mise en œuvre des mesures prévues.

Les ressources actuelles ainsi que les collaborations en place entre les différent-e-s acteurs et actrices de la protection de la population permettent de répondre aux besoins en situation ordinaire. En revanche, dans l'hypothèse d'une dégradation de la situation sécuritaire en Suisse, la question d'un renforcement des effectifs se posera avec acuité et ne sera pas exempte de défis. Au-delà de l'augmentation des ressources humaines, la garantie d'une coopération fluide et d'une interopérabilité pleinement efficiente entre les différents partenaires de la protection de la population constituera un enjeu fondamental. Or, à ce stade, ces conditions ne paraissent pas entièrement assurées.

En effet, le projet mis en consultation fait principalement référence aux activités de la Confédération alors que la répartition des rôles de chacun (entre les différent-e-s acteurs et actrices mais aussi entre la Confédération et les cantons) mériterait d'être clarifiée dans un contexte d'engagements simultanés et de longue durée. Pour garantir une protection de la population performante face aux menaces et aux dangers, une amélioration de l'interopérabilité entre ses différentes composantes est attendue sous l'égide de la Confédération, fondée sur une appréciation crédible de la situation. Cette démarche devrait s'accompagner d'une priorisation explicite des mesures ainsi que d'un engagement coordonné en faveur des préparatifs évoqués, associant l'ensemble des acteurs et actrices concerné-e-

s. Un sentiment d'urgence semble désormais s'imposer, appelant à une prise de conscience collective, y compris de la population.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur le calendrier proposé. Au regard du contexte décrit, l'urgence apparaît manifeste, alors que les échéances de mise en œuvre semblent s'inscrire dans une temporalité potentiellement inadéquate dans un contexte où les conflits géopolitiques aggravent et accélèrent encore les problèmes environnementaux, technologiques et sociétaux existants. Le maintien de conceptions et de structures actuelles dans l'orientation de la politique de sécurité pourrait, dans un tel scénario, restreindre significativement la marge de manœuvre des acteurs et actrices de la protection de la population.

En conclusion, la stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026 s'inscrit pleinement dans le changement de paradigme de ces dernières années. Il nous paraît dès lors essentiel que la Suisse et ses autorités se dotent des moyens nécessaires pour se préparer de manière proactive à une évolution défavorable de la situation.

Nous vous remercions de tenir compte de nos réflexions et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre plus haute considération.

Neuchâtel, le 23 mars 2026

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND